

Paris, 19 septembre 2022

Compte-rendu du CTSPIP du jeudi 15 septembre 2022

Les réductions de peines et la libération sous contrainte de plein droit, ou comment la loi de confiance dans l'institution judiciaire va représenter une nouvelle source de désordre dans les services et les établissements.

Quand d'aucuns préféraient la chaise vide, le **SNEPAP-FSU** était présent au CTSPIP du 15 septembre 2022 portant sur l'examen de la circulaire d'application de la loi de confiance en l'institution judiciaire relative à la réforme des réductions de peine et l'instauration de la libération conditionnelle de plein droit.

Le **SNEPAP-FSU** déplore le contenu de cette énième loi peu adapté aux enjeux qui frappent notre institution. Pour nous, un abaissement généralisé des quantas des peines et l'instauration d'une véritable procédure d'aménagement de peine automatique sont préférables.

Le **SNEPAP-FSU** constate que, en termes de conditions et de charge de travail, cette réforme va entraîner des conséquences délétères pour l'ensemble des personnels au sein de l'administration pénitentiaire et, en premier lieu, les personnels des greffes, les personnels administratifs, les surveillants œuvrant en SPIP. La mission de prévention de la récidive en souffrira.

Face à une loi applicable au 1er janvier 2023, la nécessité de penser son déploiement, au plus tôt sur les terrains, nous a guidé vers un vote neutre favorisant un accompagnement rapide des services, des agent.es et des personnes détenues.

Le **SNEPAP-FSU** a cependant rappelé que l'administration doit se doter de personnels en nombre suffisant, et garantir des conditions de travail qui permettent d'assurer pleinement leurs missions.

Il est grand temps de permettre aux services via des recrutements, via la mise en œuvre et le respect des organigrammes de références, via l'instauration de statuts et de carrières en adéquation avec les missions, via des moyens matériels opérants (notamment numériques), de concourir pleinement à l'objectif de prévention de la récidive.

Le **SNEPAP-FSU** continuera de porter ces revendications.

Compte-rendu CT SPIP